

AVIS PUBLIC

Convocation au registre des personnes habiles à voter

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

- 1) Lors d'une séance du conseil tenue le 3 juillet 2017, le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay a adopté le règlement no 17-310 ayant pour objet de décréter les travaux d'infrastructures au chemin St-Étienne pour une somme de 649 594 \$ et un emprunt du même montant
- 2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement no 17-310 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport.)

- 3) Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 12 octobre 2017 au bureau de la municipalité situé au 35, rue du Quai dans la municipalité de Petit-Saguenay
- 4) Le nombre de demandes requis pour que le règlement 17-310 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 73. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 17-310 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

- 5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 12 octobre 2017 au 35, rue du Quai dans la municipalité de Petit-Saguenay
- 6) Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité les lundi, mardi, mercredi et jeudi entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

- 7) Toute personne qui, le 3 juillet 2017 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplir les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 8) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est pas frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 9) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

-être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10) Personne morale

-avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne, qui, le 3 juillet 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

**Certificat de publication de l'avis public relatif à la
procédure d'enregistrement des personnes habiles
à voter**

Je, Marina Gagné, secrétaire-trésorière de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement no 17-310 au 35, rue du Quai à Petit-Saguenay (édifice municipal) et au 41, rue Tremblay à Petit-Saguenay en date du 4 octobre 2017.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

Date